



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 2022-12-159-DEEJ

Nomenclature : 7.10

OBJET : SÉJOUR EN GUINÉE BISSAU FÉVRIER 2023 – CONVENTION LANDES IMAGIN' ACTION

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 14 décembre 2022

Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de la publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

14/12/2022

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, Mme DUPRE, M. DUBERT, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. MABILLET	procuration	à	M. DOMET
Mme MOUNIER	procuration	à	M. GONZALES
Mme BAULON	procuration	à	Mme DUPRE
M. MIREMONT	procuration	à	M. CENDRES
Mme LALANNE	procuration	à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration	à	Mme DUFAU

ABSENT EXCUSÉ

M. DECKE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de pouvoirs	9
Nombre de votants	32

Dans le cadre de son action en direction des jeunes, la commune de Tarnos accompagne depuis plusieurs mois l'association Tarnos Solid'action dans l'élaboration et la réalisation de son projet d'action solidaire « construire et se construire avec les jeunes de Sao Domingos et Tarnos ».

L'action prévue par cette junior association se clôturera par l'envoi d'une délégation, organisé dans le cadre de l'accueil de loisirs jeunesse, du 06 au 20 février 2023 à destination de la Guinée Bissau.



Pour financer son projet, l'association a sollicité des dispositifs spécifiques. Ils ont d'ores et déjà obtenu un financement de 4 500 € de Landes Imagin'action répartis comme suit :

- 1 500 € du Département des Landes
- 1 500 € de la Région Nouvelle Aquitaine
- 1 500 € de la CAF des Landes.

L'association est également en attente d'une subvention de 8 500 € sollicitée auprès FONGEP JSI dépendant du Ministère des Affaires Etrangères où ils ont soutenu leur dossier de façon remarquable devant un jury.

La commune de Tarnos s'engage comme véritable partenaire de cette opération. C'est à ce titre qu'elle est inscrite comme signataire à la convention d'attribution de subvention accordée par le Département des Landes. C'est la Junior Association qui percevra directement la subvention.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention,

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention actant d'une subvention départementale de 1 500 € en faveur du projet de la Junior Association Tarnos Solid'Action pour son projet solidaire avec le lycée sectoriel de Sao Domingos, en Guinée Bissau.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr